

## ARRETE DU MAIRE

N° 2023- 043

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné CONTESTIN Fabienne

Présidente de l'Association Los del Patio Sevillanas

AI l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à LA Salle de l'Etoile châteaurenard

A l'occasion de : GALA de Fin d'année

Du 09 juin 2023 à 20h au 09 juin 2023 minuit

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20 Février 2023

Signature :



## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme CONTESTIN Fabienne Présidente de  
l'Association Los del Patio Sevillanas

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 09 Juin 2023 - 20h00 au 09 Juin 2023 minuit

A l'occasion de Galà de fin d'Année - salle de l'Etoile

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**PUBLIÉ LE**  
**27 FEV. 2023**

Fait à Châteaurenard, le **20 FEV. 2023**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS